

## **PROFARM 2026**

-466 OU 540 PC +OU- 1%

-TÊTE DE MOTEUR OEM DE TYPE AGRICOLE AVEC DIMENSION D'ORIGINE ACCEPTÉE

-TÊTE RECAST DE TYPE AGRICOLE OEM DE DIMENSION IDENTIQUE A CELLE D'ORIGINE ACCEPTÉE

-TÊTE BILLETTE INTERDITE

-TURBO 3X3 AVEC GROOVE DE 200 MILLIEMES MAX POUR LES 540 \*

-TURBO 3X4 AVEC GROOVE DE 200 MILLIEMES MAX POUR LES 466 \*

-LA TURBINE DU COMPRESSEUR DU TURBO DOIT PÉNÉTRER DE 1/8 POUCES DANS LA SLEEVE DE 3 POUCE (SE REFERER AU REGLE NTPA SUPER FARM)

-BLOC MOTEUR BILLET INTERDIT

-MANIFOLD D'ORIGINE ET HEADERS AFTER MARKET ACCEPTÉ

-INTAKE D'ORIGINE ET AFTER MARKET ACCEPTÉ

-INTERCOOLER INTERDIT

-AUCUN CO2 N'EST PERMIS NULLE PART

-AUCUN SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT DU DIESEL AUTRE QU'UN SAC DE GLACE SUR LE RESERVOIRE EST PERMIS

-WESTGATE ET TURBO VARIABLE INTERDIT

-POMPE A FUEL PPUMP 16MM MAX.

-MOTEUR V-8 DE 540 PC. ACCEPTÉ

-DECKPLATE DE 1 PO. MAX ACCEPTÉ

-AUCUNE GESTION ÉLECTRONIQUE D'INJECTION D'EAU ET DE DIESEL FAITE PAR UN DATALOGGER N'EST PERMISE

-TOUTES LES RÈGLES DE SÉCURITÉ PROFARM SUIVENT LA RÉGLEMENTATION DE L'ASTTQ

- \* NOTE : Les mesures pour les turbos 3x3 avec groove de 200 millièmes max pour les 540 et 3x4 avec groove de 200 millièmes max pour les 466 est un règlement qui existe depuis plus de 15 ans dans l'ASTTQ (voir diagramme ci-joint)